

Consultation du grand public sur la prolongation de la concession du Rhône

ESPACE EAUX VIVES DE SAINT-PIERRE-DU-BŒUF

30 JUILLET 2020

Synthèse des échanges

La consultation se tient en présence de deux représentants de la CNR et du garant de la Consultation Nationale du Débat Public (CNDP) qui accueillent les visiteurs, les informent et répondent à leurs questions. Le stand de présentation est situé à l'entrée de l'Espace eaux vives de Saint-Pierre-du-Bœuf, dans un lieu de passage et en plein air. La base de loisirs est essentiellement fréquentée par des enfants et des adolescents. Y circulent également des adultes les accompagnant et quelques jeunes adultes venus profiter des installations de la base de loisirs.

Peu de visiteurs entament spontanément la discussion. Au cours de l'après-midi, les représentants de l'Institution (le garant et les représentants de la CNR) échangent globalement avec une douzaine de personnes qui acceptent toutes (à une ou deux exceptions près) de compléter le questionnaire. La restitution qui suit constitue une synthèse de ces échanges. Elle est toutefois partielle compte tenu du fait que la rédactrice ne pouvait pas simultanément suivre les différentes conversations qui pouvaient s'engager sur le stand.

CNR - son origine, ses missions

Les visiteurs riverains du Rhône connaissent tous la CNR, essentiellement toutefois au travers de sa mission de producteur d'électricité hydraulique et également parfois au travers de ses missions relatives à la navigation. Peu connaissent l'intégralité de ses missions. Les vacanciers issus de territoires plus éloignés, qu'ils soient français ou étrangers, ne semblent pas connaître l'Entreprise ni le modèle de fonctionnement spécifique au Rhône. De ce fait, les échanges débutent souvent par une présentation de CNR, de son origine et de ses missions.

Le Rhône fait l'objet d'un contrat de concession au travers duquel l'Etat délègue l'aménagement et l'exploitation du fleuve à un concessionnaire. Depuis 1934, la concession est confiée à CNR, dont l'activité débute formellement en 1948 avec la mise en service du premier ouvrage — le barrage de Génissiat. Les visiteurs s'interrogent sur les missions confiées à CNR au-delà de la gestion des barrages. Le modèle économique de CNR repose sur les barrages et les revenus tirés de la production hydroélectrique. En la matière, sa mission consiste à turbiner l'eau du Rhône et à revendre l'électricité ainsi produite sur le marché de gros qui en fixe le prix. 24 % de ce chiffre d'affaires est reversé à l'Etat. Les sommes restantes servent à financer les autres missions et activités liées à la navigation, l'environnement, l'irrigation, l'économie locale, le tourisme fluvial ou encore la biodiversité. En matière de navigation, CNR ne perçoit aucun péage.

Deux visiteurs s'interrogent sur le statut public ou privé de CNR. Le capital de CNR est détenu à 50,3 % par les collectivités locales et la Caisse des Dépôts et Consignation et à 49,7 % par l'entreprise privée Engie. La question de la concurrence est également soulevée. Sur l'activité énergétique, EDF constitue le principal concurrent de CNR au niveau national ; s'y ajoutent également d'autres producteurs ou fournisseurs d'énergie.

La démarche de consultation du public et les enjeux de prolongation de la concession

Les visiteurs sollicitent des précisions sur l'objectif de la démarche de consultation. Certains s'interrogent sur une éventuelle remise en concurrence de la concession du Rhône et souhaitent savoir si la prolongation de la concession était envisagée dès le départ. L'Institution souligne que tel n'est précisément pas le cas. L'importance des enjeux socio-économiques et environnementaux du projet de prolongation de la concession nécessite d'associer le public à son élaboration. Une concertation préalable a été conduite en 2019, notamment auprès des représentants associatifs et des collectivités territoriales concernées ; elle a permis de faire émerger un certain nombre de sujets. La consultation en cours correspond à une phase de post-concertation, de prolongation du débat. Elle vise à recueillir l'opinion du public sur les missions d'intérêt général que l'Etat fixe à CNR par le biais du plan 5 Rhône pour la période 2021-2026. Plus qu'une formalité – terme employé par l'un des visiteurs, cette démarche repose sur différentes étapes de concertation publique que CNR se doit de franchir pas à pas.

Les enjeux de la prolongation de la concession sont présentés aux visiteurs. Ils sont de trois ordres, chacun recouvrant différents sujets :

- l'économie : développement du transport et du tourisme fluvial, développement de l'agriculture ;
- le climat : développement d'une énergie décarbonée et durable, agriculture durable, réduction des gaz à effet de serre dans le transport, réduction de la ressource en eau ;
- environnement : qualité de l'air dans la vallée, qualité des eaux du Rhône, prévention des inondations.

La prolongation de la concession de CNR par l'Etat sera aussi l'occasion de réaliser un programme de travaux de 500 millions d'euros d'investissement pour la création et l'optimisation des ouvrages de la concession, notamment la construction de petites centrales hydroélectriques et de passes à poisson, dont une à Saint-Pierre-du-Bœuf, et l'étude d'un nouveau barrage en amont de Lyon à Saint-Romain-de-Jalionas. Le projet de prolongation comprend également un périmètre concédé étendu, intégrant plusieurs tronçons et ouvrages aujourd'hui administrés par d'autres opérateurs, ainsi que des missions d'intérêt général renforcées sur les territoires et déployées de façon pluriannuelle dans le cadre des plans 5 Rhône. De façon générale, l'Etat fixera un cahier des charges à CNR, que la concertation vise à préciser.

Les questions relatives à l'environnement

En termes d'environnement, les questions évoquées par les visiteurs tournent autour de la pollution et de la qualité de l'eau, notamment au regard du fait que la baignade est autorisée dans la zone correspondant à l'emplacement de l'ancien Rhône, alimentée par la nappe alluviale, mais interdite dans l'espace Eaux vives, alimenté par l'eau du Rhône. Ces questions ne relèvent pas des missions de la CNR. Les raisons expliquant les différences d'usage des espaces sont néanmoins exposées.

Plusieurs visiteurs évoquent spontanément la problématique de refroidissement des centrales nucléaires avec l'eau du Rhône, sans toutefois approfondir davantage le sujet.

Certains visiteurs s'intéressent aux objectifs poursuivis par CNR en termes d'écologie. Un visiteur souhaite en particulier connaître la part de chiffre d'affaires de CNR consacrée à la dimension environnementale de ses missions, sans qu'il puisse toutefois être répondu à cette question.

CNR a l'obligation de rétablir la continuité piscicole sur le Rhône, en équipant notamment les barrages et les seuils de passes à poissons afin que ceux-ci puissent descendre et remonter le fleuve et dans l'objectif de rétablir les connexions avec les affluents. CNR travaille également à la restauration des îlots et de la biodiversité qu'elles abritent. Enfin, les épis qui avaient été installés au 19^e siècle lors des premiers aménagements réalisés sur le Rhône et qui en avaient fixé le lit sont progressivement supprimés afin de redonner de la liberté au fleuve.

Les questions relatives aux ouvrages

Certains s'intéressent davantage à la question des ouvrages. Des questions sont en particulier posées sur le futur barrage de Saint-Romain-de-Jalionas, notamment sur la dimension de l'ouvrage, l'acceptabilité du projet, sa faisabilité financière et économique ou encore sa capacité à générer beaucoup d'électricité. Il s'avère que le débit est, en cet endroit et en comparaison de celui du Rhône à l'aval de Lyon, peu important, et la hauteur de chute, modérée. Il est également précisé que l'engagement de CNR ne consiste pas à construire ce barrage, mais à mener des études préalables afin d'étudier l'équilibre économique du projet, ses conséquences en termes d'environnement ou encore son acceptabilité sociale pour que l'Etat puisse éventuellement en décider sa réalisation ou non. Le garant fait remarquer, à ce sujet, que la concertation a permis de mettre en lumière le caractère clivant du projet.

Des questions sont également posées concernant le doublement des portes-aval des écluses de Châteauneuf-du-Rhône et de Bollène. Sur ce point, il est précisé que ces écluses ne sont actuellement équipées que d'une seule porte-aval. La crainte est que ces portes soient endommagées par un bateau, sachant que leur remplacement représenterait une gêne importante à la navigation. La construction d'une seconde porte vise à éviter l'arrêt de la navigation en cas d'avarie. A propos du développement du transport fluvial, un intervenant déplore l'arrêt de la construction du canal Rhin-Rhône dans les années 1990 dont la maîtrise d'ouvrage avait été confiée à CNR.

La construction d'une nouvelle Petite Centrale Hydroélectrique (PCH) sur le barrage de Saint-Pierre-du-Bœuf suscite également des questions de la part d'un visiteur, portant en particulier sur l'objectif et les caractéristiques de l'ouvrage.

L'extension de la concession

Des précisions sont également demandées sur les extensions de la concession prévues au titre de sa prolongation. Une carte est disponible sur place et figure précisément ces extensions :

- Le canal de Savières permettant la jonction entre le Rhône et le lac du Bourget
- en aval du barrage de Sault-Brenaz jusqu'à la concession hydroélectrique de Cusset (EDF);
- une extension autour d'Avignon ;
- le petit Rhône ;
- le grand Rhône en aval d'Arles.

La traversée de Lyon ne fait pas partie de la concession. Le barrage de Cusset en particulier est géré par EDF.

Les plans 5 Rhône

Dans le cadre de la prolongation de la concession, l'Etat prévoit de mettre en place des programmes spécifiques appelés « plans 5 Rhône » évoqués précédemment, dans le cadre desquels CNR développera des missions d'intérêt général et concernant :

- la production d'électricité hydraulique et autres usages énergétiques ;
- la navigation et le transport fluvial : développement de la navigation de plaisance et construction d'un nouveau terminal à conteneurs au port de Lyon ;
- l'irrigation et autres emplois agricoles : rénovation des réseaux d'irrigation, substitution des ressources fragiles par l'eau du Rhône afin de préserver d'autres cours d'eau ;
- l'environnement et la biodiversité ;
- le développement économique, touristique et patrimonial des territoires.
-

Ces plans font également l'objet de demandes de précisions, notamment la dimension « production d'électricité renouvelable ».

Un seul visiteur exprime son point de vue concernant la prolongation de la concession du Rhône, à laquelle il est favorable, considérant que le modèle fonctionne bien. Une remise en concurrence n'aurait à ses yeux d'intérêt que si le nouvel acteur était en mesure de proposer un programme significativement plus ambitieux. S'il juge les actions de CNR positives, il considère néanmoins que certaines améliorations seraient les bienvenues, notamment le doublement des voies sur le barrage de Charmes-sur-Rhône. Ces missions ne relèvent pas de CNR ; un projet mené par le Conseil départemental de l'Ardèche est toutefois en cours. De façon générale, ce visiteur considère que CNR dispose de moyens importants qui doivent, de son point de vue, être investis sur le Rhône et les territoires environnants. Il salue la démarche de prolongation de la concession et de consultation qui l'accompagne. A son sens, certaines communes seraient sans aucun doute prêtes à accueillir

le stand de CNR au titre de cette consultation et les habitants seraient sans doute plus intéressés par le sujet que les usagers de l'espace eaux vives.

Sur ce point, il est précisé que l'objectif était de relier cette intervention à un site sur le fleuve — dans le cas présent, l'espace eaux vives. Le garant fait néanmoins remarquer qu'en dehors de cette démarche, il est effectivement intéressant d'associer les collectivités territoriales aux actions entreprises par CNR sur le Rhône et les territoires qui l'entourent.